

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC
N° 2013.04

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 18 Représentés : 6 Excusés : 4	Le 19 février 2013 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire. Date de la convocation : 13 février 2013
---	---

Présents : JP. Vicario ; J. Flandrin ; P. Joire ; M. Quaix ; J. Hovhannessian ; I. Coste ; B. Morin ; J. Alcaraz ; J. Boulle ; F. Barthélémy ; V. Loïodice ; JP. Morel ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; J. Crouzet ; A. Carry ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : M. Sacchi-Meunier (pouvoir à JP. Vicario) ; R. Fargeix (pouvoir à V. Loïodice) ; J. Boulle (pouvoir à F. Barthélémy après 19h30) ; J. Cartier-Million (pouvoir à J. Flandrin) ; (pouvoir à P. Joire) B. Gagou (pouvoir à P. Joire) ; B. Burnod (pouvoir à J. Crouzet)

Excusés : C. Witomski ; B. Quaix ; A. de Gélis ; A. Vareilles.

Affaires scolaires : Convention entre les communes de La Tronche et de Corenc pour la mise à disposition des bassins et du personnel de la piscine Municipale de la Tronche en faveur de l'école primaire du Village.

Madame Isabelle Coste, Adjointe aux Affaires Scolaires, rappelle au Conseil Municipal que la commune de la Tronche met à disposition des élèves des écoles primaires de la commune de Corenc l'équipement nautique et le personnel de la piscine Municipale de la Tronche pour l'enseignement de la natation.

La mise à disposition de cet équipement (bassin et personnel) est régie par une convention de mise à disposition.

Le tarif horaire pour cette mise à disposition est définie par délibération municipale du 25 juin 2012 avec le choix : Option 3 + 1 = 163 € / de l'heure.

Madame Isabelle Coste propose au conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention définissant les modalités de mise à disposition de bassins nautiques et le personnel de la piscine Municipale de la Tronche.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée entre les communes de La Tronche et de Corenc pour la mise à disposition des bassins et du personnel de la piscine Municipale de la Tronche en faveur de l'école primaire du Village.

A Corenc, le 19 février 2013
Le Maire,
Jean-Pierre VICARIO



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC
N° 2013.03

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 18 Représentés : 6 Excusés : 4	Le 19 février 2013 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire. Date de la convocation : 13 février 2013
---	---

Présents : JP. Vicario ; J. Flandrin ; P. Joire ; M. Quaix ; J. Hovhannessian ; I. Coste ; B. Morin ; J. Alcaraz ; J. Boulle ; F. Barthélémy ; V. Loïodice ; JP. Morel ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; J. Crouzet ; A. Carry ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : M. Sacchi-Meunier (pouvoir à JP. Vicario) ; R. Fargeix (pouvoir à V. Loiodice) ; J. Boulle (pouvoir à F. Barthélemy après 19h30) ; J. Cartier-Million (pouvoir à J. Flandrin) ; (pouvoir à P. Joire) B. Gagou (pouvoir à P. Joire) ; B. Burnod (pouvoir à J. Crouzet)

Excusés : C. Witomski ; B. Quaix ; A. de Gélis ; A. Vareilles.

Ressources Humaines : Conventions de Stage :

Monsieur le Maire rappelle que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Pour l'année 2013, l'accueil d'un stagiaire au service des finances est prévu pour quatre mois.

Il est précisé que la période de stage peut faire l'objet du versement d'une contrepartie financière prenant la forme d'une gratification et que l'organe délibérant est compétent pour fixer le principe et les modalités de cette contrepartie financière.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer comme suit les conditions dans lesquelles une contrepartie financière est versée aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein des services de la collectivité.

Ils bénéficient d'une contrepartie financière à l'occasion d'un stage d'une durée minimale de 4 mois.

Elle prend la forme d'une gratification dont le montant s'élève à 436.05 € pour une durée de présence égale à 35 heures hebdomadaires, accordée en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'instituer le principe du versement d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans la collectivité selon les conditions prévues ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir.

A Corenc, le 19 février 2013
Le Maire,
Jean-Pierre VICARIO





DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC
N° 2013.02

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 18 Représentés : 6 Excusés : 4	Le 19 février 2013 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire. Date de la convocation : 13 février 2013
---	---

Présents : JP. Vicario ; J. Flandrin ; P. Joire ; M. Quaix ; J. Hovhannessian ; I. Coste ; B. Morin ; J. Alcaraz ; J. Boulle ; F. Barthélémy ; V. Loïodice ; JP. Morel ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; J. Crouzet ; A. Carry ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : M. Sacchi-Meunier (pouvoir à JP. Vicario) ; R. Fargeix (pouvoir à V. Loïodice) ; J. Boulle (pouvoir à F. Barthélemy après 19h30) ; J. Cartier-Million (pouvoir à J. Flandrin) ; (pouvoir à P. Joire) B. Gagou (pouvoir à P. Joire) ; B. Burnod (pouvoir à J. Crouzet)

Excusés : C. Witomski ; B. Quaix ; A. de Gélis ; A. Vareilles.

Finances : versement d'une subvention du budget Principal au CCAS pour l'exercice 2012

Monsieur Jean-Damien Mermillod-Blondin, questeur en charge des finances, rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2012 – 71 du 18 décembre 2012, qui attribuait par anticipation une subvention d'équilibre au CCAS pour un montant estimatif de 33 000 €.

L'exécution budgétaire étant terminée, une subvention d'équilibre de 30 872.67 € a été versée au CCAS au titre de l'exercice 2012.

Une subvention d'équilibre avait été attribuée au budget du FLPA le Verger, elle n'a finalement pas été nécessaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

PREND ACTE du versement d'une subvention de 30 872.67 € au CCAS au titre de l'exercice 2012.

A Corenc, le 19 février 2013
Le Maire,
Jean-Pierre VICARIO





**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORENC
N° 2013.01**

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 18 Représentés : 6 Excusés : 4	Le 19 février 2013 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VICARIO, Maire. Date de la convocation : 13 février 2013
---	---

Présents : JP. Vicario ; J. Flandrin ; P. Joire ; M. Quaix ; J. Hovhannessian ; I. Coste ; B. Morin ; J. Alcaraz ; J. Boulle ; F. Barthélémy ; V. Loïodice ; JP. Morel ; JD. Mermillod-Blondin ; C. Dubey ; J. Crouzet ; A. Carry ; M. Deglo de Besses ; M. Forcolin.

Représentés : M. Sacchi-Meunier (pouvoir à JP. Vicario) ; R. Fargeix (pouvoir à V. Loïodice) ; J. Boulle (pouvoir à F. Barthélemy après 19h30) ; J. Cartier-Million (pouvoir à J. Flandrin) ; (pouvoir à P. Joire) B. Gagou (pouvoir à P. Joire) ; B. Burnod (pouvoir à J. Crouzet)

Excusés : C. Witomski ; B. Quaix ; A. de Gélis ; A. Vareilles.

Finances : Débat d'Orientations Budgétaires pour 2013 :

Monsieur Jean-Damien Mermillod-Blondin, questeur en charge des finances, rappelle au Conseil Municipal qu'un débat portant sur les orientations budgétaires de la collectivité doit se tenir dans les deux mois précédents le vote du Budget Primitif.

Vu la note de synthèse fournie aux conseillers municipaux avec les convocations pour la présente séance et après avoir débattu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2013.

A Corenc, le 19 février 2013
Le Maire,
Jean-Pierre VICARIO



PREFECTURE DE L'ISERE
22 FEV. 2013
SERVICE DU COURRIER

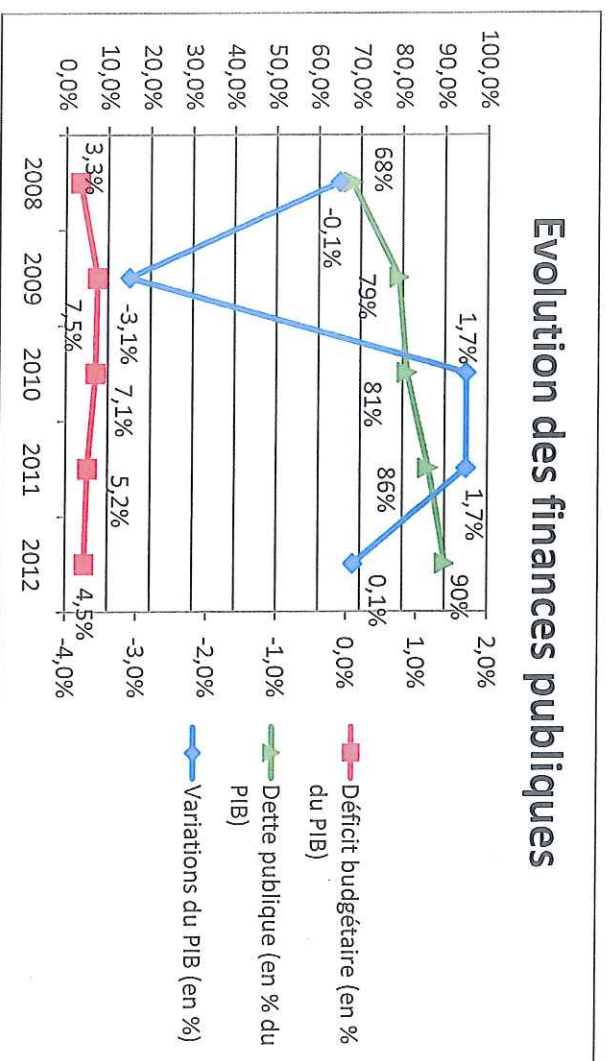


DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013

Un contexte économique global difficile

Pour les collectivités territoriales, l'année 2012 aura été celle des incertitudes. Les élections présidentielles et législatives ont débouché sur un changement de majorité nationale. Celui-ci a eu des conséquences ambivalentes pour l'environnement des collectivités. La réforme de la taxe professionnelle a ainsi été maintenue, tandis que la réforme du conseiller territorial ne sera pas poursuivie et a été remplacée par l'annonce d'un Acte 3 de la décentralisation.

Au niveau économique, la crise européenne s'est poursuivie et la croissance de l'année 2012 devrait être finalement proche de 0 %, s'accompagnant d'une hausse soutenue du chômage (10.3 % au 3^e trimestre 2012). L'année 2013 s'annonce sous les mêmes auspices avec un taux de croissance prévu entre 0.3 et 0.8 % selon les sources. Dans ce contexte, la loi de finance prévoit un déficit de l'Etat de 62 milliards d'euros, soit 3 % du Produit Intérieur Brut, en diminution de 20 milliards d'euros environ par rapport à 2012 (voir graphique ci-dessous).



Le poids de la dette va, lui, diminuer sensiblement grâce à la baisse des taux d'intérêts sur les marchés financiers, permettant à l'Etat d'améliorer sa situation budgétaire. En ce qui concerne les collectivités territoriales, le prélèvement sur recettes, destiné à financer les dotations versées par l'Etat, va augmenter de 100 millions d'euros environ pour s'établir à 55.7 milliards d'euros au total. Cette augmentation ne concerne cependant que les crédits du FCTVA (reçus en section d'investissement), les dotations de fonctionnement resteront quant à elles stables en volume global. Toutefois, elles seront soumises à des réaménagements à l'intérieur de l'enveloppe globale, ce qui, couplé avec le développement des mécanismes de péréquation (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal notamment), implique un effort budgétaire supplémentaire pour les collectivités les mieux dotées.

1. Le budget communal

1.1 Etat de la dette

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2013 est de 3 934 465 €. Le remboursement du capital représentera en 2012 environ 234 000 € pour un remboursement d'intérêts de 151 000 €. Le tableau ci-dessous présente les informations principales relatives à la dette.

ENCOURS	Encours de dette/Capital restant dû	Budget principal
		Au 01/01/2013
REPARTITION PAR NATURE DE TAUX	Taux fixes	3 934 465 €
	Taux variables (contrats d'origine)	68.27%
	Taux variables swappés*	31.73%
	Taux variables réels	28.39%
	Annuité capital 2013	3.34%
REMBOURSEMENT	Annuité intérêt 2013 **	234 673.00 €
	Taux moyen sans swap	150 992.00 €
	Taux moyen avec swap (taux effectivement payé)	3.39%
		3.84%

* Le swap court jusqu'en 2018, il s'agit d'un échange de taux variable contre un taux fixe

** Le coût du swap est estimé à 19000 € pour les deux budgets

Les taux variables sont indexés sur l'indice Euribor. Ces emprunts sont tous référencés dans les catégories 1 (indices zone Euro) et A (taux variables simples), de la charte Grissler sur la bonne conduite en matière d'endettement (voir annexe n°2). Le produit d'échange de taux (swap) actuellement souscrit par la commune est lui aussi de catégorie A.

1.2 Prospective d'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement

Les dépenses

L'objectif fixé en termes d'évolution des dépenses communales est de faire mieux que l'inflation pour les charges à caractère général et de ne pas dépasser l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT) à effectif constant pour les dépenses de personnel. L'inflation est prévue à environ 2 %, nous nous fixons donc un objectif ambitieux de limitation de nos dépenses courantes à hauteur de 1% (chapitre 011 et 65).

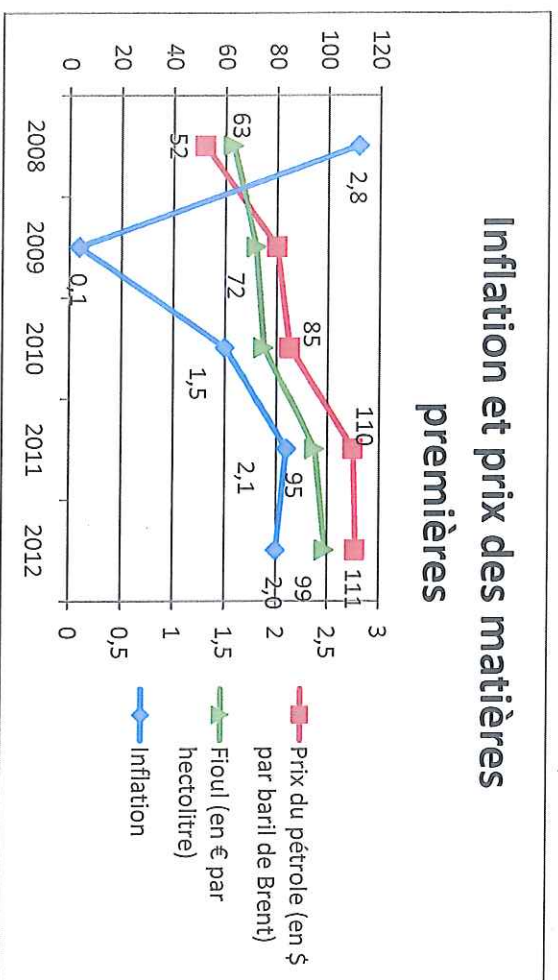
Chapitre	CA 2010	CA 2011	BP 2012	Total prévu 2012	Provisoire 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015
011-Charges à caractère général	1 215 955.00 €	1 349 922.00 €	1 267 770.00 €	1 285 770.00 €	1 224 474.00 €	1 236 700.00 €	1 249 100.00 €	1 261 600.00 €
012-Charges de personnel	1 877 227.00 €	1 842 813.00 €	1 962 140.00 €	1 962 140.00 €	1 955 247.00 €	2 046 600.00 €	2 108 000.00 €	2 171 200.00 €
014-Atténuations de produits	249 146.00 €	249 146.00 €	256 100.00 €	306 100.00 €	304 496.00 €	309 000.00 €	313 500.00 €	318 000.00 €
042-Opérations d'ordre entre sections	118 098.00 €	128 363.00 €	162 567.00 €	162 567.00 €	162 566.00 €	153 159.00 €	137 843.00 €	124 059.00 €
65-Autres charges de gestion courante	383 754.00 €	382 149.00 €	379 110.00 €	376 110.00 €	366 767.00 €	352 300.00 €	355 800.00 €	359 400.00 €
66-Charges financières	42 190.00 €	102 765.00 €	200 478.00 €	170 478.00 €	162 662.00 €	151 000.00 €	150 000.00 €	149 000.00 €
Charges exceptionnelles	1 027.00 €	1 993.00 €	53 000.00 €	70 000.00 €	69 498.00 €	53 200.00 €	24 000.00 €	4 000.00 €
Total	3 887 397.00 €	4 057 151.00 €	4 281 165.00 €	4 333 165.00 €	4 245 710.00 €	4 301 959.00 €	4 338 243.00 €	4 387 259.00 €

NB : les chiffres du chapitre 011 ont été retraités pour tenir compte de la réaffectation de la compensation de taxe professionnelle au chapitre 014 à compter de 2011. Les données du chapitre 042 ont été retraitées des mouvements de cessions.

Les autres chapitres connaissent des dynamiques différentes :

- Chapitre 014 : ce chapitre comprend la compensation de Taxe Professionnelle reversée à la métro, ainsi que le versement au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) qui progresse d'année en année. En ce qui concerne la participation pour la loi SRU la plus grande prudence est de mise, les décrets d'application de la loi sur le logement n'ayant pas été pris.
- Chapitre 042 : ce chapitre reprend le montant des amortissements des investissements réalisés lors des années précédentes. Il est prévu en baisse à compter de 2014 compte tenu de la diminution des investissements.
- Chapitre 66 : ce chapitre évolue en fonction de l'amortissement des différents emprunts.
- Chapitre 67 : ce chapitre comporte notamment des remboursements de charges du budget principal au budget eau. 50 000 € sont prévus en 2013 et 20 000 € en 2014.

Dans leur ensemble, les dépenses connaissent des rigidités principalement liées au coût de l'énergie qui augmente régulièrement sous l'effet de la hausse des prix des matières premières, telles le pétrole ou le gaz. De façon générale, l'inflation s'établit autour de 2% par an comme le montre le graphique ci-dessous :



Les recettes

L'évolution des recettes pour les années à venir est prévue avec une certaine stabilité, compte tenu de la conjoncture économique et de l'évolution des politiques de subventionnement de nos partenaires.

Chapitre	CA 2010	CA 2011	BP 2012	Total prévu 2012	Provisoire 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015
013-Atténuations de charges	47 718.00 €	82 281.00 €	55 000.00 €	55 000.00 €	62 962.00 €	55 900.00 €	55 900.00 €	55 900.00 €
042-Opérations d'ordre entre sections	- €	14 337.00 €	250.00 €	250.00 €	51 070.00 €	300.00 €	300.00 €	300.00 €
70-Produits des services	422 033.00 €	416 850.00 €	502 000.00 €	502 000.00 €	522 686.00 €	443 500.00 €	447 900.00 €	452 400.00 €
73-impôts et taxes	3 003 241.00 €	3 139 674.00 €	3 271 975.00 €	3 271 975.00 €	3 335 721.00 €	3 445 900.00 €	3 576 200.00 €	3 711 900.00 €
74-Dotations et subventions	709 961.00 €	721 824.00 €	673 300.00 €	673 300.00 €	699 929.00 €	677 900.00 €	675 800.00 €	673 500.00 €
75-Autres produits de gestion courante	25 547.00 €	23 809.00 €	22 300.00 €	22 300.00 €	21 873.00 €	41 900.00 €	41 900.00 €	41 900.00 €
76-Produits financiers	7.00 €	154.00 €	100.00 €	100.00 €	7.00 €	- €	- €	- €
77-Produits exceptionnels	26 716.00 €	30 454.00 €	21 500.00 €	21 500.00 €	9 994.00 €	14 000.00 €	14 000.00 €	14 000.00 €
Total	4 235 223.00 €	4 429 383.00 €	4 546 425.00 €	4 546 425.00 €	4 704 242.00 €	4 679 400.00 €	4 812 000.00 €	4 949 900.00 €

NB : les données ont été retraitées des produits de cessions.

Avant d'aborder l'évolution de la fiscalité voici des précisions sur l'évolution des autres recettes de fonctionnement :

- Evolution des concours de l'Etat :

Les concours de l'Etat n'augmenteront pas en 2013, ni probablement les années suivantes (voir l'introduction), les dotations versées ont donc été calculées en baisse pour 2013 puis sont prévues en diminution de 1 % par an par la suite.

- Les mouvements financiers liés à l'intercommunalité :

La Dotation de Solidarité Communautaire sera, en 2013, d'un montant égal à celui des trois dernières années soit 137 235 €. Il faut noter à ce sujet que le prélèvement sur recettes pour compensation de TP est lui aussi maintenu au même niveau soit environ 250 000 €. Au final la commune de Corenc est contributrice nette à la métro d'une somme de 112 765 €.

- Les produits des services :

En 2012 les produits des services et du domaine ont connu une augmentation forte liée à des prises en charge de titres de l'année 2012 qui n'avaient pu être comptabilisés à temps. Ceci explique que le niveau de ce chapitre diminue fortement en 2013 pour retrouver un niveau en adéquation avec les recettes constatées. A moyen terme nous le prévoyons en hausse de 1% par an.

1.3 La fiscalité locale

La fiscalité locale a assuré environ 65% des recettes courantes de la commune en 2012, l'évolution de ce poste est donc particulièrement importante. Pour l'année 2013 la revalorisation législative des bases est de 1.8 %, à laquelle s'ajoute une prévision de revalorisation physique de 0.3 % correspondant à l'évolution naturelle des bases par construction, agrandissements etc...

Taxes	Bases 2012		Produit 2012	
	Bases prévues pour 2012	Bases finales hors rôles supplémentaires	Produit prévu	Produit final
Taxe d'habitation	9 342 000.00 €	9 491 698.00 €	1 170 142.00 €	1 189 310.00 €
Foncière Bâtie	6 564 000.00 €	6 587 784.00 €	1 840 533.00 €	1 847 215.00 €
Foncière Non Bâtie	38 600.00 €	39 013.00 €	11 465.00 €	11 587.00 €
Total	15 944 600.00 €	16 118 495.00 €	3 022 140.00 €	3 048 112.00 €

Taxes	Bases 2013			Produits 2013				
	Rappel bases finales 2012	Revalorisation législative : +1.8%	Revalorisation physique : +0.3%	Bases prévisionnelles	Pas de hausse des taux	Hausse de 1%	Hausse de 2%	Hausse de 3%
Taxe d'habitation	9 491 698.00 €	170 851.00 €	28 475.00 €	9 691 024.00 €	1 214 285.00 €	1 226 428.00 €	1 238 571.00 €	1 250 714.00 €
Foncière Bâtie	6 587 784.00 €	118 580.00 €	19 763.00 €	6 726 127.00 €	1 886 006.00 €	1 904 866.00 €	1 923 726.00 €	1 942 586.00 €
Foncière Non Bâtie	39 013.00 €	702.00 €	117.00 €	39 832.00 €	11 830.00 €	11 948.00 €	12 067.00 €	12 185.00 €
Total	16 118 495.00 €	290 133.00 €	48 355.00 €	16 456 983.00 €	3 112 121.00 €	3 143 242.00 €	3 174 364.00 €	3 205 485.00 €
		Produit supplémentaire			64 009.00 €	95 130.00 €	126 252.00 €	157 373.00 €

Le tableau synthétique des recettes pour 2013 et les deux années suivantes (page 7), reprend au chapitre 73 le produit correspondant à une réévaluation annuelle des bases de 2.1 %, et à une évolution de 2 % des taux d'imposition.

A titre d'information, voici un comparatif des taux d'imposition tiré de l'observatoire fiscal de la métro pour l'année 2011 (l'année 2012 n'a pour l'heure pas été prise en compte).

	Taxe d'habitation		Taxe foncier bâti	
	2010	2011	2010	2011
Corenc	12.04	12.28	26.95	27.49
Le Sappey en Chartreuse	13.33	19.95	27.38	27.65
La Tronche	13.06	13.06	26.84	26.84
Meylan	13.64	13.64	26.67	26.67
Saint-Martin le Vinoux	17.34	17.34	27.92	27.92
Grenoble	21.52	21.52	36.73	36.73

1.41La section d'investissement

Les investissements réalisés en 2012 se sont élevés à hauteur de 1 200 000 € soit une diminution de 550 00 € par rapport à 2011. Pour 2013 les dépenses d'investissement vont être financées par les recettes habituelles : subventions d'équipement, FCTVA, excédents de fonctionnement capitalisés. Dans l'attente de la présentation complète du programme d'investissement, qui aura lieu au moment du vote du BP 2013, voici une liste des principales opérations prévues pour cette année :

- Finalisation de l'opération Chemin Freyne : 51 000 €
- Opération espace Bouthiba : 60 000 €
- Réfection avenue de la Paix : 100 000 €
- Réfection de la salle Mure-Ravaud, 1^{ère} tranche : 143 000 €
- Réfection du toit de l'école élémentaire Montfleury, 1^{ère} tranche : 60 000 €

2. Le budget eau

2.1 Etat de la dette

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2013 se monte à 1 687 994 €. Le remboursement du capital représentera 85 000 € en 2013, pour des intérêts d'environ 71 000 €. A l'instar du budget principal il n'y a plus d'emprunts mobilisables et il n'est pas prévu d'en souscrire de nouveaux.

	Budget eau	
	Au 01/01/2013	
ENCOURS	Encours de dette/Capital restant dû	1 687 994 €
REPARTITION PAR NATURE DE TAUX	Taux fixes	95.84%
	Taux variables (contrats d'origine)	4.15%
	Taux variables swappés*	4.15%
	Taux variables réels	0.00%
REMBOURSEMENT	Annuité capital 2013	84 551.00 €
	Annuité intérêt 2013 **	71 086.00 €
	Taux moyen sans swap	4.13%
	Taux moyen avec swap (taux effectivement payé)	4.21%

* Le swap court jusqu'en 2018

** Le coût du swap est estimé à 19000 € pour les deux budgets

Les taux variables sont indexés sur l'indice Euribor. Ces emprunts sont tous référencés dans les catégories 1 (indices zone Euro) et A (taux variables simples), de la charte Gissler sur la bonne conduite en matière d'endettement (voir annexe n°2).

2.2 Prospective d'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement

Les dépenses :

Chapitre	CA 2010	CA 2011	BP 2012	Total prévu 2012	Provisoire 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015
011-Charges à caractère général	250 357.00 €	242 770.00 €	250 900.00 €	250 900.00 €	223 981.00 €	240 500.00 €	242 900.00 €	245 300.00 €
012-Charges de personnel	48 036.00 €	71 000.00 €	71 000.00 €	71 000.00 €	55 169.00 €	54 600.00 €	56 200.00 €	57 900.00 €
042-Opérations d'ordre entre sections	64 290.00 €	84 261.00 €	86 627.00 €	86 627.00 €	86 626.00 €	90 300.00 €	86 000.00 €	82 000.00 €
65-Autres charges de gestion courante	199 545.00 €	205 914.00 €	215 500.00 €	275 500.00 €	268 945.00 €	209 800.00 €	207 700.00 €	205 600.00 €
66-Charges financières	18 609.00 €	56 336.00 €	85 000.00 €	75 000.00 €	73 392.00 €	71 000.00 €	70 000.00 €	67 500.00 €
Charges exceptionnelles	5 700.00 €	7 059.00 €	10 000.00 €	11 208.00 €	8 687.00 €	9 000.00 €	8 000.00 €	8 000.00 €
Total	586 537.00 €	667 340.00 €	719 027.00 €	770 235.00 €	716 800.00 €	675 200.00 €	670 800.00 €	666 300.00 €

L'objectif fixé en termes d'évolution des dépenses du budget eau est toujours de faire mieux que l'inflation pour le chapitre 011, il est donc là aussi prévu en augmentation de 1%. Cependant, compte tenu des incertitudes liées à l'exploitation du service de l'eau, qui dépendent notamment de la météorologie, il faut être prudent ce qui explique une prévision budgétaire supérieure à l'objectif de gestion fixé.

L'évolution des autres chapitres dépend toujours de dynamiques particulières : amortissements calculés, remboursement d'intérêts, consommation de l'eau...

Le chapitre 012 est prévu en diminution conformément à la délibération de refacturation de personnel pour l'exercice 2012, qui entérine une modification du calcul des remboursements. Par la suite nous anticipons une augmentation liée à l'effet GVT.

Les recettes :

Les recettes du budget Eau résultent essentiellement des ventes d'eau et des diverses redevances perçues pour ce service. Pour l'année 2013 et nous prévoyons une légère diminution de ces recettes causée par une moindre consommation d'eau (anticipée à moyen terme à - 1% par an).

Chapitre	CA 2010	CA 2011	BP 2012	Total prévu 2012	Provisoire 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015
042 - Opérations d'ordre entre section	- €	1 635.00 €	1 635.00 €	1 635.00 €	1 635.00 €	1 635.00 €	1 635.00 €	1 635.00 €
70 - Ventes de produits	661 579.00 €	664 126.00 €	642 000.00 €	642 000.00 €	687 178.00 €	682 400.00 €	675 600.00 €	668 800.00 €
74 - Subventions d'exploitation	- €	43 200.00 €	34 400.00 €	34 400.00 €	- €	- €	- €	- €
75 - Autres produits de gestion courante	72.00 €	654.91 €	200.00 €	200.00 €	30.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €
77-Produits exceptionnels	- €	- €	50 000.00 €	50 000.00 €	47 380.00 €	50 000.00 €	20 000.00 €	- €
Total	661 651.00 €	707 980.91 €	726 600.00 €	726 600.00 €	736 223.00 €	732 500.00 €	695 700.00 €	668 900.00 €

2.3 La section d'investissement

Les investissements réalisés en 2012 se sont élevés à hauteur de 97 055 € soit environ 290 000 € de moins qu'en 2011.

Pour 2013 les dépenses d'investissement vont être financées par les amortissements et le résultat reporté.

Annexe n°1 : Etat pluriannuel de la dette

Capital restant dû au premier janvier de l'année (sauf février 2012)										
Budget principal										
2008	2009	2010	2011	2012	Février 2012	2013	2014	2015		
2 201 114.24 €	1 999 923.60 €	1 825 219.63 €	1 668 430.41 €	3 051 307.50 €	4 151 307.50 €	3 934 465.73 €	3 699 792.67 €	3 460 710.25 €		
Budget annexe de l'eau										
2008	2009	2010	2011	2012	Février 2012	2013	2014	2015		
136 666.73 €	549 399.04 €	509 830.61 €	475 353.73 €	1 567 785.09 €	1 767 785.09 €	1 687 856.49 €	1 603 304.85 €	1 515 602.77 €		

L'endettement maximal du Budget Principal a été constaté le premier février 2012, le capital restant du se montait alors à 4 151 307.5 €.

L'endettement maximal du Budget Eau a été constaté le premier février 2012, la capital restant du se montait alors à 1 767 785.09 €.

Annexe n°2 : tableaux de la charte Gissler

	Indices sous-jacents
1	Indices zone euro
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices
3	Ecart d'indices zone euro
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro
5	Ecart d'indices hors zone euro

La charte Gissler classe les emprunts en fonction croissante du risque présenté par leurs indices de référence ainsi que leur structure. La combinaison de ces deux critères donne une représentation de la qualité globale du contrat.

	Structure
A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré(tunnel)
B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
C	Option d'échange (swaption)
D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
E	Multiplicateur jusqu'à 5

